

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 4 mai 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 20 Mai 2026

L'an deux mil vingt six

Le 20 mai,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Claude VIDAL

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 41/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (40)

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, BRUNET Michel, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, CHAUSSEMY Guillaume, CHAUVEAU Thierry, COTINAT Philippe, CRON Yves, DARINOT Alexandra, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DESIRE Serge, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GABILLON Dominique, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, GREGOIRE Thierry, HIVERNAT Florent (suppléant de M. Millan Vincent), HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LAFONT-MOREAU Pierre, LEMAIGRE Patrick, MABON Annick, METIVIER Philippe, MILLIN Yohan, PALLEAU Bruno, PICOUT Laurent, POINTIERE Michaël, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, ROBIN Guy, VERRIER Eric, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte.

Étaient absents (7)

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, LEGER François, LION Michel, MERLEN Régis, PASCAUD Jean-Pierre, VIAUD Philippe.

Était excusé et a donné pouvoir (1)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à IMBERT Tony.

Était excusé (1)

ELBAZ Xavier.

Objet : Désignation du représentant du SDEI à l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat

Face au dérèglement climatique et à l'accélération de ses conséquences démontrées une nouvelle fois dans le dernier rapport du GIEC, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée, aux côtés des acteurs du territoire régional, dans de nombreuses actions fortes en faveur des transitions écologiques et énergétiques.

Ensemble des actions de l'Agence, l'association AREC CVL aura pour vocation de contribuer à une accélération massive de la transition énergétique et écologique face aux urgences climatiques, sociales et économiques en fédérant et coordonnant les acteurs de la transition engagés au quotidien. Elle participera à la mise en œuvre des stratégies climat-énergie en matière de sobriété et de production d'énergies renouvelables et de récupération. Elle contribuera notamment à :

- La coordination des activités des acteurs de la transition engagés au quotidien sur le territoire de la région Centre-Val de Loire
- La diffusion de l'information entre les acteurs œuvrant sur le climat et la transition énergétique et écologique (instances, réseaux...) et l'animation de leurs travaux
- L'amélioration des politiques publiques, à travers par exemple la mise en place de veilles et d'outils d'observation et d'aide à la décision

Il est proposé que le Syndicat départemental d'Energies de l'Indre soit membre fondateur de l'Association AREC CVL. L'Association AREC CVL sera constituée d'une Assemblée Générale, composée de six collègues, d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau. Le SDEI sera représenté en Assemblée Générale par 1 membre. Ce membre pourrait, selon les votes de l'Assemblée générale, également être membre du Conseil d'administration et du bureau.

Considérant la concordance des objets et compétences entre le SDEI et l'AREC Centre Val-de-Loire,
Considérant la cohérence de cet engagement avec les objectifs du SRADDET Centre-Val de Loire et plus globalement des défis climatiques et sociaux auxquels le SDEI doit apporter des solutions concrètes et adaptées aux spécificités régionales, en lien avec l'ensemble des acteurs agissant au plus près des territoires et de ses habitants,

Considérant la conférence de l'Entente régionale des Syndicats d'énergie du 25 octobre 2023, durant laquelle les représentants des syndicats se sont prononcés à l'unanimité afin de demander qu'il soit créé un collège permettant d'identifier clairement la place des syndicats d'énergie, au regard de l'implication historique de ces syndicats dans la transition énergétique.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

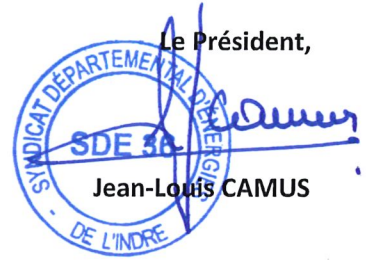
Vu les articles L. 5711-1 et suivants du CGCT,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article unique : Désigner M. Jean-Louis CAMUS comme représentant titulaire et M. Tony IMBERT comme suppléant du SDEI à l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

Claude VIDAL

